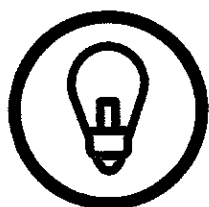




OFFRE DE FOURNITURE D'ÉNERGIE OSMPro



ÉLECTRICITÉ

Raison sociale :
EARL RAYMOND FRERES

Représentant légal :
RAYMOND SEBASTIEN
0000000000

Notre proposition :
Contrat n°800047856, valide jusqu'au 03/02/2021 à 16h30

Votre interlocuteur régional :
Nathalie BOUCHER
nathalie.boucher@antargaz.fr
EARL RAYMOND FRERES
629 chemin de la Pointue
13160 Châteaurenard
07 89 56 49 61
earlraymondfreres@gmail.com
Siret : 345 405 047 00019

Le Contrat de fourniture d'Electricité fixe les conditions de vente d'une quantité d'Electricité. Il est constitué des Conditions Générales de Vente (CGV) et des Conditions Particulières de Vente (CPV). Les présentes Conditions Particulières de Vente définissent les dispositions convenues spécifiquement entre les parties. Les Conditions Particulières de Vente prévalent sur les Conditions Générales de Vente.

1. COORDONNEES

1.1. COORDONNEES DU CLIENT

Raison sociale	EARL RAYMOND FRERES
Forme sociale	EARL
Capital	38112
Siège social	629 CHEMIN DE LA POINTUE 13160 CHATEAURENARD
SIRET contractant	345405047
Code NAF	01.13Z
Représentant	RAYMOND SEBASTIEN
En sa qualité de	GERANT

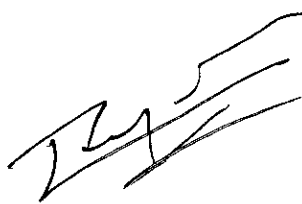
1.2. COORDONNEES DU SITE DE LIVRAISON ET D'UTILISATION D'ELECTRICITE

Nom du site	EARL RAYMOND FRERES
Adresse	CHEMIN DE LA POINTUE - - QU DES CONFINES
Code postal	13160
Ville	CHATEAURENARD
N° PDL	25832995608991
SIRET site livré	
Interlocuteur	SEBASTIEN RAYMOND
Téléphone portable	0681174124

Le Point De Livraison (PDL) correspond au point physique d'un poste de livraison où sont placés les équipements de mesure pour déterminer les quantités livrées. Les références du PDL sont attribuées par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

1.3. COORDONNEES DE FACTURATION

Raison sociale	EARL RAYMOND FRERES
Adresse	629 CHEMIN DE LA POINTUE - -
Code postal	13160
Ville	CHATEAURENARD
Téléphone	0000000000
E-mail	earlraymondfreres@gmail.com



EARL RAYMOND FRERES
 629 chemin de la Pointue
 13160 Châteaurenard
 07 89 56 49 61
 earlraymondfreres@gmail.com
 Siret : 345 405 047 00019

2. DONNEES TECHNIQUES

En cas de changement de fournisseur, Antargaz (ci-après désignée le Fournisseur) devra récupérer les informations de mesures de consommation pour le point de livraison concerné par ce contrat auprès du GRD en charge des interventions techniques sur le réseau.

Date d'effet	Puissance Souscrite (kVA)	Segment	Option Tarifaire	GRD
01/07/2021	36	C5	Heures Pleines / Heures Creuses	Enedis 34 Place des Corolles 92079 PARIS LA DEFENSE

Date d'effet

La date d'effet correspond à la date prévisionnelle de Mise en Service du Point De Livraison et donc à la date anniversaire du Contrat.

Puissance Souscrite

Puissance maximale délivrée à laquelle le Client a souscrit via son Fournisseur et qu'il détermine en fonction de ses besoins. Elle est exprimée en kVA.

Plage Horo-saisonnière

HP : Heures Pleines.

HC : Heures Creuses.

Elles sont fixées par le GRD en fonction des conditions d'exploitation du Réseau Public de Distribution.

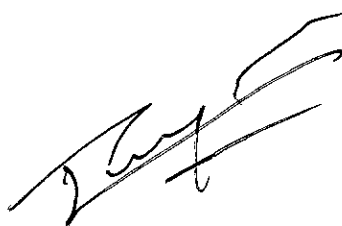
Option Tarifaire

L'Option Tarifaire détermine le tarif d'acheminement (TURPE) associé.

Accès au réseau de distribution

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de la Synthèse des Dispositions Générales relatives à l'Accès et à l'utilisation du Réseau public de Distribution (Synthèse DGARD) jointe aux Conditions Générales de Vente et décrivant les conditions de livraison de l'Electricité (caractéristiques et détermination des quantités), les conditions d'accès et de réalisation des interventions techniques sur le dispositif de raccordement ainsi que sur le dispositif de comptage.

EARL RAYMOND
629 chemin de la Pointe
13160 Châteaurenard
07 89 56 49 61
earlraymondfreres@gmail.com
Siret : 345 405 047 00019



3. PRIX

Pour le point de livraison défini à l'article 1.2 des présentes, le prix de fourniture d'Electricité HTT est constitué :

- d'un **Abonnement mensuel** égal à 6.75 € HTT/mois,
- de plusieurs **prix de l'Energie**, qui sont proportionnels aux consommations d'Electricité et égaux à :

Début de Fourniture	Fin de Fourniture	Prix de l'Energie (€HTT/MWh)	
		HP	HC
01/07/2021	30/06/2024	72.65	54.57

Abonnement mensuel

Il correspond à l'Abonnement annuel divisé par douze dont le montant dépend de la Puissance Souscrite et de l'Option Tarifaire choisies par le Client. Il est indépendant des quantités d'Electricité consommées.

Prix de l'Energie

Prix produit défini sur la période de fourniture du Contrat, intégrant les frais de gestion et de commercialisation de l'Electricité pour le site du Client.

Les prix mentionnés ci-dessus correspondent à la seule fourniture de l'Electricité. Ces prix s'entendent hors TURPE, impôts, taxes, charges et redevances ou contributions supportés par le Fournisseur du fait de la fourniture d'Electricité au Client. Ces prix ont été calculés à partir des informations transmises par le Client et reprises à l'article 1 et article 2 des présentes Conditions Particulières de Vente. En cas d'incohérence avec les informations communiquées par le GRD pour le même Point De Livraison, le Fournisseur pourra réévaluer les conditions tarifaires de fourniture.

4. REVISION TARIFAIRE

Par dérogation à l'article 6.a.1 des Conditions Générales de Vente, l'**Abonnement mensuel** est fixe pendant toute la durée du Contrat.

Par dérogation à l'article 6.a.2 des Conditions Générales de Vente, le **prix de l'Energie** est fixe pendant toute la durée du Contrat.

EARL RAYMOND FRERES
 629 chemin de la Pointue
 13160 Châteaurenard
 07 89 56 49 61
 earlraymondfreres@gmail.com
 Siret : 345 405 047 00019



5. ACHEMINEMENT DE L'ELECTRICITE

L'acheminement de l'Electricité jusqu'au Compteur du Client est assuré par le Gestionnaire du Réseau de Distribution. Les charges liées à l'acheminement de l'Electricité qui correspondent au TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) seront facturées au Client à l'euro l'euro selon le barème en vigueur et en même temps que la fourniture d'Electricité. Au jour de la souscription du présent Contrat, les Tarifs d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) sont fixés à :

Part fixe TURPE (€HTT/mois)	Part variable TURPE (€HTT/MWh)	
28.42	HP	HC
	41.10	25.10

6. TAXES ET CONTRIBUTIONS

Le Fournisseur facturera de façon distincte les taxes et contributions suivantes :

	Montant
Contribution Tarifaire d'Acheminement estimée (CTA)	7.69 €HT/mois
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)	22.50 €HT/MWh
Taxes Communales et Départementales sur la Conso Finale d'Electricité (TCCFE & TDCFE)	9.69 €HT/MWh
Contribution Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	0.00 €HT/MWh
Contribution à la Sécurité d'Approvisionnement en Electricité	8.14 €HT/MWh

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) :

Le taux normal de TVA à 20% s'applique sur le prix de l'Energie, la part variable du TURPE, la contribution CEE, la CSAE, la CSPE et les TCFE.

Le taux réduit de TVA à 5,5% s'applique sur l'Abonnement mensuel, la part fixe du TURPE et la CTA.

Exonération CSPE :

L'exonération sera effective dès réception par le Fournisseur de l'attestation du Client dûment complétée (modèle CERFA – article 266 quinquies et 266 quinquies A code des douanes).

Le taux réduit de TVA à 5,5% s'applique sur l'Abonnement, les composantes fixes du TURPE et la CTA. Le taux normal de TVA à 20% s'applique à l'ensemble des autres composantes tarifaires

EARL RAYMOND FRERES
 629 chemin de la Pointue
 13160 Châteaurenard
 07 89 56 49 61
 earlraymondfreres@gmail.com
 Siret : 345 405 047 00019



7. DUREE

Le contrat prend effet le 01/07/2021 à 00h00 sous réserve des dispositions de l'article 2 des CGV, pour se terminer le 30/06/2024. Il se renouvelle ensuite par tacite reconduction par période successive de même durée sauf résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de 30 jours avant l'expiration de la période en cours.

8. MODALITES DE FACTURATION

FREQUENCE DE FACTURATION	MODE D'ENVOI	MODE DE PAIEMENT	DELAI DE REGLEMENT
Mensuelle	Courrier	Prélèvement	15 jours, date de facture

Code Partenaire : 72637431

EARL RAYMOND FRERES
 629 chemin de la Pointue
 13160 Châteaurenard
 07 89 56 49 61
 earlraymondfreres@gmail.com
 Siret : 345 405 047 00019

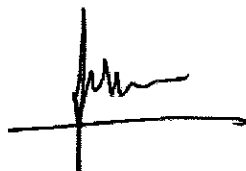


Les clauses du Contrat de fourniture d'Electricité en offre de marché sont définies dans les Conditions Générales de Vente du Fournisseur, référencées MOD-2438 (19-12), qui sont remises au Client au jour de la signature des présentes ainsi que la Synthèse des Dispositions Générales relatives à l'Accès et à l'utilisation du Réseau public de Distribution (Synthèse DGARD) Conditions de Distribution du GRD. Le Client reconnaît les avoir comprises, les accepte sans restriction ni réserve et mandate le Fournisseur pour demander la Mise en Service de son Installation auprès du GRD.

Fait en deux exemplaires originaux, à Châteaurenard....., le 02/02/2021...

LE FOURNISSEUR

SIGNATURE :



Yannick MATRAS
Directeur des Opérations

LE CLIENT

SIGNATURE :

Nom et titre du représentant

A. RAYMOND gérant

EARL RAYMOND FRERES

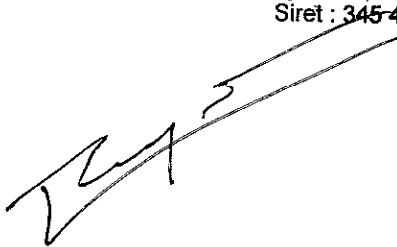
629 chemin de la Pointue

13160 Châteaurenard

07 89 56 49 61

earlraymondfrees@gmail.com

Siret : 345 405 047 00019





MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ANTARGAZ à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'ANTARGAZ.

DEBITEUR

Référence Unique de Mandat complétée par votre Service Client
00E00000080004785601

Nom : EARL RAYMOND FRERES
Adresse : 629 CHEMIN DE LA POINTUE
Code postal : 13160
Ville : CHATEAURENARD

CREANCIER

Identifiant Créancier SEPA
FR51ZZZ000256

ANTARGAZ
Immeuble Reflex, Les Renardières,
4 Place Victor Hugo
92901 Paris La Défense Cedex

COORDONNEES DE VOTRE COMPTE BANCAIRE

IBAN : FR761141601700021090009118116100211
BIC : ICIBFRPP33

Type de paiement : ☒ Récurrent / répétitif ☐ Ponctuel

TIERS DEBITEUR (si différent du débiteur lui-même) : _____

Nom tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre ANTARGAZ et un tiers, indiquer son nom ici

Fait à Châteaurenard le 02/02/2021
EARL RAYMOND FRERES

Signature :

629 chemin de la Pointue
13160 Châteaurenard
07 89 56 49 61
earlraymondfreres@gmail.com
Siret : 345 405 047 00019

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Ce document doit être retourné complété, daté et signé, à l'adresse suivante :

ANTARGAZ - Le choix naturel
TSA 30022
69731 CALUIRE ET CUIRE